

# NANTES / PAROISSE NOTRE-DAME

## Registre de baptêmes, mariages et sépultures

1796 – 1799

1BB10

### I. LES DOCUMENTS DE REFERENCE

Ce sont 3 registres d'actes de catholicité des ans VI, VII, VIII de la république soit 1796, 1797, 1798, 1799 de "l'an de jésus christ" rassemblés en un même volume.

Ce volume est en carton fort avec deux cordons d'attache pour le tenir fermé ; sur la tranche : "1796 à 1799" ; en titre "1796, 7, 8, 9" et un ajout en autre écriture "Notre Dame Nantes".

Le premier feuillet est de garde. Il est vierge. Suivent environ les bases de 65 à 70 feuillets disparus puis les feuillets avec les inscriptions dans l'ordre des années des actes de catholicité.

Tous les actes sont signés de "PIMOT curé".

Ange-Lin Pimot, né à Nantes en 1752, prêtre en 1776. Vicaire à Saint-Nicolas en 1781. Il prête serment en 1791. Il est élu curé de la paroisse nouvellement érigée à Nantes par l'autorité administrative. Il n'a encore ni église, ni presbytère. Un décret du 11 septembre 1791 ordonne la construction d'une église sous le vocable de Notre-Dame de Chézine. Dans un premier temps, on se contenta d'affecter l'église du Sanitat à la nouvelle paroisse. Le mobilier de l'église du Sanitat fut vendu sous le nom de mobilier de l'église Notre-Dame. On lit dans le procès-verbal de la séance du Comité de surveillance de Nantes du 2 germinal an III (f°152) que Pimot exerce les fonctions du culte catholique, toutes portes ouvertes, dans l'église Notre-Dame de la Fosse, contrairement à la loi du 3 ventôse an III. Quoique Pimot n'eût pas à ce moment rétracté son serment, il fut décidé qu'il serait mandé au Comité. Il est nommé curé de Bourgneuf en 1803. Décédé à Nantes en 1804.

(Lallié Alfred, Le Diocèse pendant la Révolution, tome II)

### A. LE PREMIER REGISTRE (f°1-41)

Ce registre a pour titre :

"*Registre de catholicité de la paroisse de Notre Dame de la ville de Nantes l'an 1797, an 5 républicain*".

Il comprend en première partie sur le premier feuillet au verso une série de 1796 avec un acte du 4 décembre le premier inscrit, et 22 actes de baptêmes d'octobre 1796 strictement chronologique se poursuivant sur un deuxième feuillet avec à sa fin l'inscription en bas de page de la mention "FIN".

Les actes sont bien écrits, d'une écriture régulière bien en ligne et sans signature de témoins. Ces actes y sont inscrits car ils appartiennent à l'an V et l'œuvre mais il n'y pas rien sur novembre et décembre 1796.

La deuxième partie, feuillets 4 à 37, aux pages numérotées, recueille dans un ordre chronologique strict les actes de l'an 1797 appartenant à l'an V de la république soit du 1<sup>er</sup> janvier au 23 septembre et à l'an VI soit ici du 23 septembre au 30 octobre 1796.

Les actes inscrits : 283 baptêmes, 71 mariages, 2 sépultures et au 23 juillet la liste nominative des communians soit 72 garçons et 178 filles.

Signature de témoin : première apparition le 4 avril.

Aucune note personnelle de M. le curé.

*Année 1798 6<sup>ème</sup> année républicaine*

Sont inscrits en ordre chronologique les actes de catholicité de l'année de jesus christ 1798 soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

De ce fait il n'y pas d'actes de novembre et de décembre 1797.

Les actes inscrits : 305 baptêmes, 39 mariages, aucune sépulture et au 22 juillet la liste nominative des premières communians de Notre Dame soit 64 garçons et 87 filles, de Chantenay (5 garçons), du Sanitat (3 garçons, 6 filles) et celle de ceux les accompagnant à la communion.

Notes :

F°64 : "le 22 juillet 1798 la première communion s'est faite en cette paroisse, à St Nicolas, à Ste Croix et à St Jacques".

F°74v : "Notes touchant l'élection d'un premier pasteur

*Copie de la lettre de M. Le Coz eveque de Rennes en date du .....*

Pas de texte en rapport.

### C. LE TROISIEME REGISTRE (f°86-107)

*"L'An 7 de la République, l'an de jesus christ 1799"*

Sont inscrits en ordre chronologique les actes de catholicité de l'année 1799 soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les actes inscrits : 204 baptêmes, 21 mariages, aucune sépulture

F°94 : liste nominative des premières communions et d'anciens communians de Notre Dame (79 garçons, 121 filles), de Haute Indre (5 garçons, 7 filles), du Sanitat (16 garçons, 31 filles).

"La première communion s'est faite le 21 juillet, le citoyen Manon sous-diacre a préché".

Notes:

F°85 : "le 25 janvier 1799 à 4 heures du matin il y a eu un tremblement de terre".

F°99 v. : "le 1<sup>er</sup> octobre avons fait en cette église un service pour le repos de Pie VI décédé à Valence le 29 août 1799".

F°101 : "Note sur l'entrée des Rebelles dans Nantes" (voir ci-après).

F°103 : "Notes utiles sur le 18 brumaire de l'an 8 républicain" (voir ci-après).

F°104 : "Discours de Boulay de la Meurthe sur la nouvelle constitution" , aucun texte associé.

## II. TRANSCRIPTION DES NOTES DU TROISIEME REGISTRE

### 1. NOTES SUR L'ENTREE DES REBELLES DANS NANTES (f°101)

"Le 28 vendémiaire an 8. Le 20 octobre 1799 à trois heures trois quarts du matin une troupe de quatre milles chouans s'est introduite dans la Ville à la faveur de la nuit et d'un brouillard très épais, qui malgré le clair de la lune empêchait de distinguer des objets à dix pas. Une colonne a pénétré sans obstacles, par la prairie des Mauves ; une autre a forcé le poste de la route de Rennes, la troisième a forcé la barrière de Vannes, la quatrième est entrée par le chemin de Versailles à Barbin. Aussitôt et à peu près en même tems il a été tiré du château trois coups de canon en signe d'allarme, la générale a battu, et la fusillade s'est engagée sur les quais, sur les places et dans les rues. La plupart des habitans n'ont pu sortir de suite de leur maison, les airs retentissant des cris de Vive le roi, et les Chouans inondant à la fois plusieurs quartiers de la Ville. Cependant les 300 grenadiers et chasseurs de la garde nationale commandés de service extraordinaire et qui était commandé et qui était de réserve au temple décadaire (à la cathédrale où était la poudre) réunis à un très faible détachement de la demi brigade ont poursuivi vigoureusement sur plusieurs points cette horde et l'ont fait partout se replier partout avec

perte. Mais s'étant éparpillés par très petits pelotons, plusieurs citoyens sortant en armes de leurs maisons ont été assaillis, désarmés ou blessés ou tués. Les Chouans en voulaient aux armes, aux montres et à l'argent. Cependant les rebels n'ont osé se porter ni aux caisses publiques, ni sur le château, ni sur les administrations. Bientôt les pelotons républicains se sont grossis de toutes parts. Les quais, les rues, les places se sont remplis de citoyens armés. On s'est organisé. La confusion a disparu, les rebels ont fui précipitamment avec les ombres de la nuit. Un détachement les a poursuivis sur la route de Rennes jusqu'au pont du Cens, leur a tué plusieurs hommes et leur a fait un plus grand nombre de Prisonniers. Parmi les morts qui ont été trouvés dans les rues et transportés à la halle neuve, il a été reconnu cinq chefs de chouans, ayant des scapulaires, des panaches et dans leurs poches les rôles de leurs compagnies.

MAINTENANT SUIT LE NOM DES MORTS il y en a eu 13

C. C. Savariau	juge au tribunal civil	Prudhomme	taillandier
Pellerin	cavalier de la garde nationale	Jubineau	
Bernier	cavalier de la garde nationale	Girouard	
Thibault	ex chef de bataillon de la garde nationale	Mary	tailleur
Frémont		Espitalier	tailleur
Poissonneau		Laporte	

NOMS DES BLESSES

C.C. Saget	président de la municipalité (jambes coupées)		
Cataud	mort par la suite		
Veibert	horloger		
Guertin	cavalier		
Dessay	mort chef du bataillon de la 14 <sup>ème</sup> demi brigade commandant de la place		
Betteroue		Pin	armurier
Garros	apothicaire	Duveau	tourneur
Violeau	tournisseur	Langouet	rapeur de tabac
Créabotmort	grenadier	Pomard	marchand
Craissacq		Renou	tailleur de pierre
Dupont	grenadier	Giraud	cordonnier
Rochefort J.	serrurier apprenti	Fleuriot	
Daverly		Corvic	tisserand
Picot		Levesque	cordonnier
Brouard		Hevaux	cutolier
Maille		Gaudin	
Manet		Moulin	
Chevreuil			
Ferrand	cavalier		

N.B. : plus des deux tiers ont été assassinés en sortant de chez eux sans pouvoir se battre

La perte des chouans est beaucoup plus considérable qu'on ne le pense ; ils ont chargé leurs morts, leurs mourants et les blessés sur trois à quatre voitures, ceux qu'ils n'ont pu enlever ils les ont jeter dans la rivière d'Erdre au moyen de cacher leur défaite et de ne pas jeter le découragement dans l'âme de leurs partisans.

Note : deux femmes de cette ville ont été blessées

Rose Maurice fille de confiance  
l'épouse de L. Patelleray cloutier".

## 2. NOTES SUR LE 18 BRUMAIRE AN VIII (F°103)

LE 18 BRUMAIRE DE L'AN 8 Rep , le 9 novembre 1799 le Conseil des anciens a fait usage du Pouvoir que la constitution lui donne par l'article cent deux. Ses intentions pures se sont manifestées. Il a voulu que le corps législatif fut placé de manière à ne pouvoir être distrait des grands intérêts auxquels il fallait pourvoir avec promptitude.

Nos braves militaires délaissés dans leurs triomphes, comme ils l'étaient dans leurs revers, les ressources de l'Etat encore plus entravées qu'épuisées ; toutes les dépenses publiques et particulières suspendues ; tous les ateliers fermés : le Pauvre sans ouvrage, le propriétaire sans suretés : la Paix seule peut mettre le terme à tant de maux.

Le Conseil des Anciens en a connu les vices ; il veut le rétablissement de l'ordre intérieur, la restauration de la liberté, de la propriété et l'affermissement de la République. Les Conseils ont eu besoin pour accomplir le grand dessein, d'être quelques jours à l'abri des factions : ils ont choisi St Cloud pour leur séance.

Le général Buonaparte dans lequel tout citoyen comme tout soldat a placé une juste confiance est chargé de veiller à la sûreté de Paris, à celle du Corps Légitif dans cette circonstance si éminente.

Le 19. Le Conseil des Cinq Cents s'est réuni dans l'orangerie de St Cloud : il était au nombre à peu près complet et en costume : il ne manquait que 45 membres. Parmi les absents on a remarqué Jourdan, Augereau, Chalmel, Salicetty, Stevenotte, Genissieux, Lacuée, La Marque. Une garde d'environ 1 200 hommes était répandue dans la cour du château. Buonaparte est arrivé à midi et demi, en voiture, suivi de son état-major. La séance a été tumultueuse ; les orateurs se disputaient vainement la parole ; Grandmaison l'obtient enfin. Il demande que l'on jure fidélité à la République et à la Constitution. Tous les membres se lèvent et crient : Vive la République. Grandmaison veut qu'on demande des éclaircissements sur les causes qui ont fait transférer le Corps légitif à St Cloud.

Buonaparte instruit des incertitudes de quelques députés, se présente pour donner les éclaircissements demandés. Il est précédé de quelques grenadiers du corps légitif, sans armes. A l'instant des cris s'élèvent : à bas le dictateur, hors de la loi Bonaparte. Bonaparte se retire aussitôt. Plusieurs députés, parmi lesquels on remarque Aréna, s'avance vers Bonaparte le poignard et le pistolet à la main en s'écriant : tue, tue ! Des grenadiers l'entourent aussitôt et lui font une barrière de leurs corps. Un des grenadiers (Thomas Tomé) reçoit dans son habit le coup porté par Aréna. L'agitation est au comble dans l'assemblée. Les menaces et les injures se multiplient également autour de Lucien Bonaparte (son frère) qui présidait. Il reste long temps couvert et calme : et voyant enfin qu'on en veut aussi à sa vie, il déclare qu'il donne sa démission et qu'il ne présidera pas plus long temps des hommes qui mettent des poignards à la place des lois. Chazal le remplace au fauteuil, et bientôt il est en but aux mêmes provocations. Bonaparte instruit des dangers que court son frère, envoie le général Murat à la tête de quelques grenadiers pour le retirer du Conseil.

Bonaparte, voyant que le trouble et les violences continuent, fait inviter, en vertu d'une résolution des Anciens, les membres raisonnables des Cinq Cents à se séparer des conjurés. Les grenadiers entrant alors à pas de charge dans la Salle ; aussitôt les factieux se voient réduits à un très petit nombre et à la fin dissous. Blin et un autre membre restaient cependant à la Tribune en observant vivement aux grenadiers qu'ils n'étaient que les gardiens du Corps légitif.

Le 19 à neuf heures du soir, le Conseil des anciens s'est rassemblé. Une foule de membres du Conseil des Cinq Cents s'y était rendue. Ils ont été invités de se retirer dans le lieu de leurs séances. Tous aussitôt ont été se revêtir de leurs costumes, et le président Lucien Bonaparte à leur tête, ils se sont rendus dans la salle de leurs délibérations. Les commissions intermédiaires ont été nommées. Les membres sont au nombre de cinquante. 25 du Conseil des Cinq Cents ; 25 du Conseil des Anciens.

Le général Bonaparte a prononcé un discours dans la séance des Anciens du 19, sur la nécessité de se réunir dans les circonstances présentes. Il se plaint de ce qu'il entend circuler autour de lui, les mots de Cromwell, de gouvernement militaire. Si j'avais voulu, dit-il, établir un gouvernement militaire, il y a long temps que j'aurais pu tenter cette entreprise. Depuis que je suis de retour à Paris, j'ai été sollicité par des factions de me saisir de l'autorité ; je dirai même que les propositions m'ont été faites par Barras et Moulin (Directeurs) de renverser le gouvernement et de prendre la direction des affaires.

A la suite de la séance le Conseil a arrêté une adresse aux Français sur les derniers evenemens, pour les inviter à se rallier au gouvernement actuel.

A neuf heures du soir on a proclamé au flambeau dans tout Paris le dernier acte du Corps législatif, l'adresse aux Français, les noms des trois consuls : Bonaparte, Sieyès, Roger Ducos., ceux des 50 membres des commissions législatives et ceux des 61 membres exclus de la représentation nationale

....  
Boulay du Paty et Letourneux députés de Nantes sont du nombre des exclus.

Jamais une plus grande tranquillité n'a régné dans Paris où se trouvent actuellement les Dépositaires de l'autorité. L'étonnante révolution qui vient de s'opérer a été consommée en moins de 24 heures. Elle a commencé le 19 à neuf heures du matin et a reçu son complément le 20 avant le lever du soleil.

Le général Bonaparte a été blessé au visage dans le Conseil des Cinq Cents par Aréna."